

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 225-226-1916 chargeant provisoirement M. Cabasso (Isaac) Commis-Greffier des fonctions de Greffier-Notaire.

n° 225-226-1916

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 août 1915

Numéro JO  
n° 226 du 31/08/1915

Date du numéro  
31 août 1915

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884.

**Vu** l'ordre de route en date du 12 Août courant, lequel a désigné M. Taulier, Greffier Notaire, sergent mobilisé, pour remplir une mission militaire

**Vu** les décrets des 4 Février 1904 et 25 Juillet 1914, portant organisation et réorganisation du service de la Justice à la Côte française des Somalis

**Vu** le décret du 7 Mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial, modifié par celui du 12 Juin 1911

**Vu** l'arrêté du 30 septembre 1912 fixant le régime des allocations accessoires à la solde du personnel en service à la Côte française des Somalis

**Vu** les nécessités du service

Sur la proposition du Chef du Service Judiciaire ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Cabasso, Isaac, commis-greffier remplira provisoirement les fonctions de Greffier-Notaire près les Tribunaux Français de Djibouti, pendant la durée de l'absence de M. Taulier.

#### Art. 2

M. Cabasso aura droit, en sus de son traitement actuel, aux salaires et émoluments éventuels du Greffier-Notaire. M. Taulier percevra pendant son absence provisoire, outre la solde et les allocations prévues par les décrets et règlements, les frais de bureau, à charge par lui de pourvoir aux dépenses auxquelles ces allocations doivent faire face.

#### Art. 3

Avant d'entrer en fonctions M. Cabasso prêtera le serment prescrit par la Loi.

#### Art. 4

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la Colonie.

---

---

**P. SIMONI.**